

BULLETIN MUNICIPAL N° 31

JANVIER 2011



*« Pardon de vous le dire,
Pardon de vous l'écrire
Je veux bien essayer,
et je veux bien y croire
mais j'ai le cœur égratigné
et mon soleil est noir »*

EDITO

Ce sont ces paroles d'une chanson de Barbara qui me viennent à l'esprit en cette fin d'année où deuils, maladies, accidents n'ont pas épargné notre village.

Que 2011 amène un peu de bonheur à chacun et que les personnes éprouvées trouvent réconfort et affection auprès de leurs familles et de leurs amis.

Et pour apporter une note plus gaie, pensons à l'avenir. Pour cela tournons-nous vers la jeunesse. Bosc-Mesnil compte actuellement soixante enfants de moins de douze ans. Six bébés sont nés en 2010 ; ce nombre n'est pas le record absolu ; par exemple la commune compte neuf enfants nés en 2001.

Bienvenue à cette génération montante ; courage à tous ceux qui préparent leur chemin dans la vie.

*Et quel que soit votre âge, avec ou sans enfant à accompagner dans la vie
BONNE ANNEE 2011 !*

Marie-Claude Beauvallet
Maire de Bosc-Mesnil

FUTURE ECOLE



Les travaux ont démarré mi-octobre.

Ils ont été interrompus pendant quatre jours (fin novembre/début décembre) pour intempéries puis au moment des fêtes pour congés.

Prévisions à la baisse

Lors de l'attribution des lots, suite à l'appel d'offres, les dépenses ont été revues à la baisse par rapport à l'estimation préalable. Le montant total des treize lots s'élève à 538 297 € hors taxe en incluant les travaux de voirie. A propos de la voirie, rappelons qu'il s'agit de permettre la manœuvre du car sans marche arrière par mesure de sécurité pour les enfants, les caractéristiques techniques du car du S.I.V.O.S. ont été prises en compte.

1 800 € le m²

Si l'on exclut les travaux liés à cette aire de retournement du car et que l'on ne considère que les bâtiments et le préau, le coût

hors taxe du m² est de 1 800 € en ce qui concerne la construction. Il atteint 2 211 € en incluant espaces verts, récupération des eaux pluviales.

Il ne faut pas oublier les honoraires et tous les frais annexes obligatoires (bureau de contrôle, coordinateur de sécurité, assurance, étude de sol...). Le Conseil Municipal en est bien conscient et c'est pour cela qu'il a voté une enveloppe de plus de 800 000 € T.T.C. pour toute l'opération.



Un emprunt sur 20 ans

Le financement de cette réalisation très importante pour la Commune sera assuré par un emprunt de 300 000 € sur 20 ans.

S'y ajoutera, pour une période maximale de 3 ans, un prêt relais de 327 000 € permettant d'attendre le versement des subventions et le remboursement de la T.V.A.



Rappelons qu'il s'agit de construire deux salles de classe d'environ 56 m², chacune communiquant avec une salle centrale de 20 m² destinée à la prise en charge d'un petit groupe d'élèves. S'y ajoutent toutes les annexes nécessaires : bureau du directeur, sanitaires, préau, cour de récréation...

Descriptif sommaire

L'orientation : elle permet de profiter au maximum de l'ensoleillement sans en subir les inconvénients grâce à des pare-soleil.

le mode de chauffage : pompe à chaleur et plancher chauffant.

les matériaux : maçonnerie enduite et clin bois sur ossature bois, couverture des bâtiments en zinc, du préau en polycarbonate alvéolaire.

les menuiseries : en aluminium

Pour plus de photos, rendez-vous sur le site du cabinet d'architecture :

<http://piccon.lebruchec.free.fr/>



~ Calendrier des manifestations 2011 ~

- 8 janvier 2011 : poule aux dominos
- 9 janvier 2011 : vœux de la municipalité
- 9 avril 2011 : concert rock
- 22,23, 24 et 25 avril 2011 : salon d'art
- 8 mai 2011 : commémoration nationale
- 20 mai 2011 : Ensemble vocal Ludus Modalis *
- 2 juin 2011 : randonnée
- 14 juillet 2011 : foire à tout
- 25 septembre 2011 : Saint - Michel et pétanque
- 31 octobre 2011 : Halloween
- 5 novembre 2011 : choucroute
- 11 novembre 2011 : commémoration nationale
- 18 décembre 2011 : fête de Noël

* Avec le concours des Rencontres en Pays de Bray

~ Concert Rock ~

En 2011, le comité des fêtes de Bosc-Mesnil organise son 2^e concert rock.

Cette année, nous aurons la joie d'accueillir le groupe "STEREOTYPES"

Ce groupe est né en 2002 à Saint-Saëns et se compose de Matthieu Lamulle, Guillaume Guilbert, Gilles Mallet, David Lemaingent, Clarisse Jany et Yannick Kervarec.

1^{er} album, juin 2008

Le premier album du groupe, produit par Funky Types Production, est sorti en Juin 2008 et comporte 11 compositions originales, mélangeant rock, funk, folk, musique orientale et jazz.



Sur scène, STEREOTYPES joue ses compositions aux styles variés et ajoute de temps à autre quelques reprises réadaptées aux influences du groupe.

Concert le 9 avril

Rendez-vous donc à la salle des fêtes de Bosc-Mesnil le samedi 9 avril 2011 à partir de 20h30 pour une soirée bien animée !!! (entrée : 5 €)



Le dernier dimanche de septembre, la Municipalité offre un apéritif aux habitants de la Commune, c'est l'occasion d'accueil-

~ Saint-Michel ~

lir de nouveaux habitants, cette année : Kévin Delamare, Sabrina Neveu, sa compagne et leur petit Mathéo.

Huit doublettes

L'après-midi, malgré la pluie, le Comité des fêtes a maintenu son concours de pétanque, huit doublettes ont en effet bravé les mauvaises conditions.



~ Noël des enfants ~



Des clowns

Le dimanche 19 décembre 2010, malgré un accès difficile dû aux conditions climatiques, nous avons eu le plaisir d'accueillir 2 clowns internationaux "TEDDY AND PARTNER" pour le Noël des enfants organisé par le Comité des Fêtes et financé par la Commune.

La trentaine d'habitants, qui avaient pu faire le déplacement, ont passé un excellent moment où rire et gaieté étaient au rendez-vous tout au long de ce spectacle.

Des friandises

Le Père Noël comme chaque année a lui aussi passé outre ces intempéries afin de distribuer des friandises aux enfants.

Cet après-midi bien sympathique s'est clôturé autour d'un bon chocolat chaud et de quelques viennoiseries.

VIE ASSOCIATIVE VIE ASSOCIATIVE VIE ASSOCIATIVE

~ Club de l'Amitié (voyage annuel) ~



Musée du verre

Les adhérents se sont retrouvés, début septembre, pour leur sortie annuelle : le matin, découverte du musée de la Verrerie dans le manoir de Fontaine à Blangy-sur-Bresle ; la pluie refroidit l'atmosphère, peu importe, la chaleur du four dans lequel le souffleur fait fondre le verre la réchauffe !

Déjeuner au Tréport

A midi, repas de coquillages et poissons, cela va sans dire, puisqu'il se prend au Tréport, face à la mer ; dommage que le ciel reste couvert !

Château d'Eu

L'après-midi, plongée dans l'histoire de France avec la visite du château d'Eu. Commencé au 16^e siècle par un duc de Guise, il est achevé au 17^{ième} par la



Grande Mademoiselle, cousine de Louis XIV. Au 19^e siècle, il devient la résidence d'été du roi Louis-Philippe qui y reçoit deux fois Victoria, reine d'Angleterre.

De nos jours, le château est propriété de la ville d'Eu et abrite la mairie et le musée Louis-Philippe. Ce dernier garde le souvenir des propriétaires successifs du château à travers ses collections de meubles, ses porcelaines de Sèvres et ses tableaux.



~ Halloween ~



Cette année encore, Halloween a réuni une cinquantaine d'adultes et d'enfants, qui ont comme de coutume défilé dans le centre du village.



Ensuite ils sont revenus à la salle des fêtes pour y déguster la soupe de sorcière puis un hamburger.

Jean Guérard qui d'habitude est toujours des nôtres, n'a

pu se déplacer ce soir-là. Mais qu'à cela ne tienne, quelqu'un de fort aimable lui a apporté de cette soupe qu'il apprécie tant.

Le saviez-vous ?

Halloween est une fête folklorique et païenne traditionnelle ayant une lointaine origine celtique.

Le mot Halloween appartient à l'anglais qui signifie: « Le soir de tous les saints » c'est à dire la

veille de la fête chrétienne de la Toussaint.

Jack-O'-Lantern est probablement le personnage le plus populaire associé à Halloween. Il nous provient d'un vieux conte irlandais. Jack aurait été un avare, un personnage ivrogne, méchant et égocentrique. Un soir, alors qu'il était dans une taverne, le diable lui apparut et lui réclama son âme.

Jack libère le diable

Jack demanda au diable de lui offrir à boire, un dernier verre avant de partir pour l'enfer. Le diable accepta et se transforma en pièce de six pence. Jack la saisit et la plaça immédiatement dans sa bourse. Cette dernière ayant une serrure en forme de croix, le diable ne pouvait s'en échapper. Finalement, Jack accepta de libérer le diable, à condition que ce dernier lui accorde un an de plus à vivre. Douze mois plus tard, Jack fit une autre farce au Diable en le laissant en haut d'un arbre (sur

lequel il avait gravé une croix grâce à son couteau) avec la promesse qu'il ne le poursuivrait plus. Lorsque Jack mourut,

l'entrée au paradis lui fut refusée, et le diable refusa également de le laisser entrer en enfer. Jack réussit néanmoins à convaincre le diable de lui donner un morceau de charbon ardent afin d'éclairer son chemin dans le noir. Il plaça le charbon dans un navet creusé en guise de lanterne et fut condamné à errer sans but, jusqu'au jour du jugement dernier. On l'appela alors *Jack of the Lantern* (*Jack à la lanterne* en



anglais), ou *Jack-o'-lantern*.

Il réapparaît chaque année, le jour de sa mort, à Halloween.



En marge d'Halloween, recette de la soupe de sorcière



- 1 kg de chair de citrouille.
- 4 à 5 pommes de terre (selon grosseur).
- 2 oignons.
- 1 gousse d'ail
- 1 pincée de sel de céleri.
- 1 cuillère à soupe de crème.
- Environ 50 g de gruyère.
- Sel, poivre.



Couper les légumes en morceaux.
Ajouter sel, poivre et sel de céleri.
Les mettre en cocotte - minute et les recouvrir d'eau.
Puis mettre à cuire pendant 20 mn (cocotte réglée).
Une fois la soupe cuite, mixer puis ajouter la crème et le gruyère.
Et bon appétit!

L'HIVER REVIENT L'HIVER REVIENT L'HIVER REVIENT



Comme vous avez pu le remarquer, depuis deux ans, les hivers rudes reviennent comme nos anciens les ont connus.

D'après les résultats d'une étude réalisée par l'Institut Potsdam pour la Recherche sur l'Impact Climatique, la fonte de la mer de glace dans l'Arctique entraîne un réchauffement des couches inférieures de l'air provoquant un refroidissement global des continents du nord.

En ce qui nous concerne revenons à nos anciens qui nous disaient entre autres :

- L'arrivée du rouge-gorge est signe de froid.
- S'il neige à la Sainte Catherine (25 Novembre), il neigera 25 fois pendant l'hiver.
- Si le houx fleurit tôt l'hiver sera dur.
- Fourmilières hautes à l'automne, l'hiver sera long et dur.

Mais aussi:

- Année neigeuse, année fructueuse.
- Manteaux de neige dans les prés, manteaux de foin prochain été.

- Plus il y aura de neige, moins il y aura de grêle.

- Décembre au pied blanc s'en vient, an de neige et an de bien.

- Pour que l'année soit de bon aloi, il faut que la neige couvre le sol neuf fois.

- A la Chandeleur, l'hiver se passe ou reprend vigueur.

- Même le plus dur des hivers a peur du printemps.

- Il n'est d'hiver sans neige, de printemps sans soleil et de joie sans partage.

Pour finir retenons ce dernier:

- Un mot gentil peut réchauffer jusqu'à trois mois d'hiver.

Donc au plus profond de ce froid, pensez au début du printemps.

Bonne année et surtout, surtout, bonne santé à tous !



~ Etat civil ~

Naissances

- le 23 octobre 2010 de Jules **COCHARD**, fils de Valérie et Grégory **COCHARD**, domiciliés 115 route de la Vallée.
- le 5 novembre 2010 de Yanis **OUEDGHIRI**, fils de Pamela **BENARD** et Abdelaziz **OUEDGHIRI**, domiciliés 45 chemin du Pot-au-feu.

Mariage

- le 4 septembre 2010 à Bosc-Mesnil de Sylvie **MOUSSEL** et de Frédéric **HEMARD**, domiciliés 486 route de Maucombe (les Buhots).

Décès

- le 13 novembre 2010 à Rouen, de Jérôme **LEBRETON**, habitant de Bosc-Mesnil.

~ Population ~

Comme expliqué lors d'un numéro précédent, désormais la population légale des communes est publiée chaque année.

277 habitants

Au premier janvier 2011, la population totale de Bosc-Mesnil est de 277 habitants (270 de population municipale + 7 de population comptée à part).

Pour plus de précisions, rendez-vous sur le site

www.insee.fr



~ Factures d'eau des agriculteurs ~

Lorsqu'un branchement eau dessert à la fois une habitation et une exploitation agricole, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement auquel adhère Bosc-Mesnil avait voté un plafond de 120 m³ au-dessus duquel le tarif était exempt des redevances

- « pollution »
- « assainissement »
- « modernisation des réseaux ».



A compter du 1^{er} janvier 2011, cette façon de faire n'est plus possible.

L'exonération des redevances « pollution, « assainissement » et « modernisation des réseaux » ne s'applique qu'avec un branchement spécifique à l'exploitation agricole.

~ Déclaration de puits et forages domestiques ~

Depuis le **1er janvier 2009**, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un **ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage)** à des fins d'usage domestique doit **déclarer** cet ouvrage ou son projet en mairie.

(Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 devaient être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Protection de la nappe

La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des **points d'entrée de pollution de la nappe phréatique**. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation.

Protection du réseau

L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non pota-

ble, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vienne contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

Protection de l'environnement

Ce renforcement de la protection du milieu naturel répond à une **préoccupation environnementale** et à un enjeu de santé publique.

Pour plus de renseignements rendez-vous sur

<http://www.forages-domestiques.gouv.fr/>



~ Mémento familial ~

Le CODERPA 76 c'est-à-dire le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de Seine-Maritime a édité un mémento pratique familial.

Il s'agit d'un récapitulatif individuel et administratif ; s'il est mis à jour régulièrement, il sera précieux lors des démarches administratives à effectuer au moment du décès d'un proche.

Quelques exemplaires sont disponibles en mairie.

Renseignez-vous.

~ Télé numérique ~

En 2011, la Haute Normandie passe à la «télé tout numérique».

C'est l'arrêt de la diffusion analogique de TF1, France 2, France 3, France 5/Arte et M6, et son remplacement par une diffusion exclusivement numérique, permettant aux téléspectateurs de recevoir jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites, et d'une plus grande qualité d'image et de son.

Les possesseurs d'antennes râteau ou intérieures devront donc adapter leur équipement à un mode de réception numérique (adaptateur TNT, TV TNT intégrée...).

Par contre, les foyers équipés en parabole, box ADSL, fibre optique ou câble ne sont pas concernés.

Le 1^{er} février

Le 1^{er} février 2011, le signal analogique sera arrêté, il reste donc peu de temps pour adapter les installations.

Des aides existent, accordées sous conditions de ressources, par exemple l'aide à l'équipement et l'aide à l'antenne.

Consultez le site Internet www.tousaunumerique.fr ou téléphonez au 0970 818 818, prix d'un appel local.

~ Merci aux pompiers ~

La rigueur de la saison actuelle nous ferait presque oublier que l'été 2010 a vu une prolifération de nids de guêpes et de frelons. Les pompiers bénévoles, femmes et hommes, ont été mis à contribution plus encore que les années précédentes ; une dizaine

de sorties rien que pour notre village.

Nous les remercions pour ces interventions qui améliorent notre quotidien ainsi que pour leurs actions dans les circonstances exceptionnelles et dramatiques.

~ Notre église reçoit ~



Le 20 mai

Le 20 mai 2011, notre église accueillera l'Ensemble vocal

Ludus Modalis.

Il explore la musique vocale polyphonique, celle qui prend sa source à la Renaissance et pousse ses influences au-delà du XVII^e siècle.

Cet ensemble se produit dans la France entière (Toulouse, Strasbourg, Paris, Evreux, etc.) mais aussi à l'étranger. C'est ainsi que cinq concerts sont prévus en août prochain au Canada.

C'est donc un grand honneur pour notre village de recevoir une telle formation.

Cette soirée sera organisée par les Rencontres en Pays de Bray, biens connues à Bosc-Mesnil.

Plus de renseignements disponibles sur Internet :

www.ludusmodalis.com.

Le 21 août

Cette année, deux communes de la Communauté de Communes de Saint-Saëns Porte de Bray sont concernées par l'opération « **Les églises de nos villages se racontent** » organisée par le Comité Départemental du Tourisme : Bosc-Mesnil et Sommeville.

Notre église, des 17^e et 18^e siècles, dénommée Eglise Saint-Ouen, sera donc ouverte au public le dimanche 21 août 2011 après-midi. Une visite commentée sera proposée ainsi qu'une exposition de vêtements liturgiques.

Une manifestation du même ordre avait été une réussite en 2003, plus de cent visiteurs étaient venus.

Espérons que l'édition 2011 connaîtra le même succès.

CONSEILS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PRECAUTIONS CONTRE LES CAMBRIOLAGES :

- En cas d'absence prolongée, avisez votre voisinage et vos proches de votre départ ainsi que la brigade de Gendarmerie locale ;
- Organisez-vous pour éviter l'accumulation du courrier et de prospectus dans votre boîte aux lettres et essayez de limiter les signes extérieurs de votre absence (volets fermés trop longtemps) ;
- Ne laissez pas de message signalant la durée de votre absence sur votre répondeur téléphonique ;
- Placez argent liquide et bijoux en lieux sûrs (à la banque ou chez une personne de confiance) ;



- Évitez de cacher vos clés d'habitation dans des endroits communs (sous un paillason, un pot de fleurs) et confiez un double à une personne de confiance ;
- Faites-vous installer un projecteur extérieur couplé à une cellule photo-électrique. L'éclairage automatique de votre entrée ou jardin dissuadera les cambrioleurs ;
- Ne laissez pas vos clés de voiture sur un meuble à proximité de votre porte d'entrée, les nombreux vols de véhicules après intrusion dans les résidences sont facilités par cette imprudence.

SI VOUS ETES VICTIMES D'UN CAMBRIOLAGE :

Surtout ne touchez à rien – Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 (appel gratuit). Une patrouille sera dépêchée sur les lieux pour procéder aux constatations et aux relevés de traces et indices.

PRECAUTIONS CONTRE LES VOLS LIES A L'AUTOMOBILE :

- Privilégiez le stationnement de votre voiture en un lieu fréquenté et éclairé – l'isoler la rend plus vulnérable ;
- Retirez la façade de votre autoradio (l'absence de cet accessoire dissuade les malfaiteurs) ;
- Ôtez de l'habitacle les objets de valeur (GPS et son support, vêtements, sac à main) ;
- En cas de vol ou de comportement suspect, composez immédiatement le 17 pour alerter les forces de gendarmerie et donnez le maximum de renseignements sur les individus ou le véhicule suspects ;
- Si vous possédez un véhicule haut de gamme, investissez dans une canne anti-vol, efficace, elle est très dissuasive.

PRECAUTIONS CONTRE LES VOLS PAR RUSE :

- N'ouvrez pas la porte à des inconnus et méfiez-vous du visiteur (souvent seul, avant l'arrivée d'un comparse) se déclarant être un agent EDF, de la Poste ou des Eaux, un policier ou gendarme.

- En règle générale méfiez-vous des démarcheurs à domicile ;
- Méfiez-vous des offres de service trop alléchantes ou propositions de remboursements ;
 - Ne gardez pas de fortes sommes d'argent à votre domicile ;
 - Placez vos objets de valeur dans une pièce où vous ne recevez pas les visiteurs ;
 - Sur votre boîte aux lettres et dans l'annuaire, n'indiquez pas la mention « veuve », « veuf » ou « Madame » ;
 - Équipez votre porte d'entrée d'un judas et/ou d'un entrebâilleur pour identifier en toute sécurité vos visiteurs ;
- En cas de doute, observer l'individu et/ou son véhicule afin de pouvoir le décrire en cas de nécessité.

Composez immédiatement le

17

Au Tribunal

Dans le numéro 30 du bulletin municipal, daté d'août 2010, nous vous informions de l'existence de sept recours au Tribunal Administratif concernant la Commune.

Une nouvelle requête

A ce jour toutes ces affaires sont toujours en cours. Une nouvelle requête a été déposée en 2010 par M. Philippe Pochon qui demande l'annulation d'une permission de voirie (entrée charretière, route des Rohards).

Permanences Mairie

• Lundi

de 10h00 à 11h30

• Jeudi

de 17h00 à 19h00

Directrice de la publication :

Marie-Claude Beauvallet, Maire.

Comité de rédaction : Nicole Leroy,
Jean-Marie Mainot, Myriam Queval, Bérénice Mainot
Mise en page : Didier Beauvallet.

Téléphone et fax de la Mairie : 02.35.34.50.68.
E-mail : boscmesnil@wanadoo.fr

Imprimé par la Mairie